

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018



PROTECTION DE L'ENFANCE ET PRINCIPE DE JORDAN

APERÇU

En 2007, l'Assemblée des Premières Nations (APN), en partenariat avec la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations (la Société de soutien), a intenté une action devant le Tribunal canadien des droits de la personne (le Tribunal) alléguant que le Canada exerce une discrimination à l'égard des enfants des Premières Nations autochtones en sous-finançant les programmes de services à l'enfance et à la famille dans les réserves. Le 20 janvier 2016, le Tribunal a conclu que le gouvernement fédéral avait effectivement fait preuve de discrimination fondée sur la race à l'égard des enfants des Premières Nations dans la prestation de services. Le Tribunal a ordonné au gouvernement fédéral de revoir immédiatement et complètement son programme de service à l'enfance et à la famille dans les réserves.

L'APN s'est battue pendant près de neuf ans pour défendre les intérêts des enfants des Premières Nations auprès du Tribunal et continue de le faire en déposant des décisions de non-conformité en raison de l'inaction du gouvernement fédéral.

Le Tribunal a rendu quatre ordonnances de conformité – une première le 26 avril 2016, une deuxième le 26 septembre 2016, une troisième le 26 mai 2017, et une quatrième le 1^{er} février 2018. L'ordonnance d'avril 2016 exigeait que le Canada prenne immédiatement des mesures pour donner suite à un certain nombre des conclusions du Tribunal et formulait clairement le Principe de Jordan, en vue de son application

à tous les enfants des Premières Nations et dans tous les cas de conflits de compétence. L'ordonnance de septembre 2016 énonçait des mesures supplémentaires à prendre par Services aux Autochtones Canada (SAC) pour se conformer aux conclusions du Tribunal. L'ordonnance de mai 2017 a réaffirmé les conclusions du Tribunal et a réitéré les mesures nécessaires pour que SAC se conforme aux conclusions du Tribunal. La décision la plus récente énonce d'autres mesures pour que SAC se conforme aux conclusions du TCDP et impose un protocole de consultation entre les parties.

L'APN continue de plaider en faveur d'une refonte complète du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, qui doit s'inspirer des travaux du Comité consultatif national (CCN). La Table d'action sur le Principe de Jordan fonctionne selon la structure du CCN et s'emploie activement à faire progresser sa mise en œuvre. Elle vise à proposer des options stratégiques aux autorités fédérales chargées des programmes, ainsi que des modèles de prestation de services et de financement afin que le principe de Jordan soit pleinement mis en œuvre. Une approche progressive a été proposée initialement en matière de dialogue et de consultation en fonction des lacunes connues en matière de services, pour ensuite se pencher sur les moyens de les pallier. De plus, il est prévu que le nombre de participants à la Table d'action sur le principe de Jordan soit accru pour atteindre une pleine représentation régionale.

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018

Le 11 décembre 2017, le Chef national Perry Bellegarde a soulevé la question du bien-être des enfants des Premières Nations lors de la réunion des ministres fédéral / provinciaux / territoriaux (FPT) responsables des droits de la personne.

Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2017, les Chefs-en-Assemblée de l'APN ont adopté la résolution 92/2017, *Soutien*

au Plan de l'Ourson Spirit pour mettre fin aux inégalités dans tous les services publics financés par le gouvernement fédéral qui sont destinés aux enfants, jeunes et familles des Premières Nations. Cette résolution appuie une approche pangouvernementale pour réformer les services dispensés aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières nations, y compris la mise en œuvre complète et adéquate des décisions du TCDP.

COMPTE RENDU

Les 25 et 26 janvier 2018, le Chef national, le Comité exécutif de l'APN et les dirigeants régionaux des Premières Nations ont assisté à la réunion d'urgence sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, des Inuits et des Métis, en compagnie de représentants de partenaires inuits et métis. Les leaders étaient accompagnés de la ministre de SAC, Jane Philpott, de la ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord (RCAAN), Carolyn Bennett, et des ministres et sous-ministres provinciaux et territoriaux de la Santé, des Services sociaux, des Services à l'enfance et des Relations avec les Autochtones. Des experts, des praticiens, des leaders, des jeunes, des aînés et des grands-mères ont raconté leurs expériences d'interaction avec le système de services à l'enfance et à la famille. Le Chef national Perry Bellegarde et les dirigeants régionaux des Premières Nations ont réclamé une réforme du système de services à l'enfance et à la famille dans toutes les provinces et tous les territoires, en mettant l'accent sur la prévention, un financement adéquat et la reconnaissance du droit inhérent et de la compétence des collectivités des Premières Nations à offrir soins et protection à leurs enfants. Le rapport provisoire du CCN a éclairé une partie de la discussion sur les recommandations visant à tracer la voie vers ces changements nécessaires.

Lors de la réunion d'urgence, la ministre Philpott a annoncé l'engagement du Canada envers six points d'action pour remédier à la surreprésentation des enfants autochtones pris en charge :

- 1) Poursuivre la mise en œuvre des ordonnances du TCDP, y compris du principe de Jordan, et réformer le financement des services à l'enfance et à la famille pour parvenir à un modèle de financement souple;
- 2) Travailler avec des partenaires pour réorienter le programme vers la prévention, les interventions précoces et la réunification familiale adaptées à la culture;
- 3) Travailler avec des partenaires pour aider les communautés à « rapatrier » la compétence en matière de services à l'enfance et à la famille (y compris explorer la possibilité d'élaborer conjointement une loi fédérale);
- 4) Participer aux travaux des tables tripartites et techniques et accélérer leur rythme;
- 5) Soutenir le leadership des Inuits et des Métis pour faire promouvoir la réforme des services à l'enfance et à la famille;
- 6) Créer une stratégie concernant les données avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones.

Lors de la réunion d'urgence, il a également été fait référence à l'engagement du Groupe de travail FPT sur les enfants et les jeunes pris en

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018

charge de travailler avec des partenaires autochtones, engagement pris par les coprésidents du Groupe de travail, les ministres Couteau (Ontario) et Fielding (Manitoba).

Le 1er février 2018, le Tribunal a rendu une quatrième ordonnance de conformité (2018 TCDP 4), qui résume les mesures prises par le Canada en vue de se conformer à ses décisions initiales et subséquentes et qui souligne que, bien que des efforts ont été entrepris, la conformité est encore loin d'être acquise. Les ordonnances rendues dans la décision comprennent : le financement des coûts réels des agences des Premières nations, les agences de petite taille, les agences et les représentants des Premières Nations en Ontario; la réforme des structures de financement qui favorisent la prise en charge des enfants des Premières nations; la cessation de la réaffectation des fonds provenant d'autres programmes sociaux pour les peuples autochtones qui ont des répercussions négatives sur les enfants et les familles; l'analyse des programmes de santé mentale et des déficits des programmes sociaux. Ces ordonnances doivent être mises en application en consultation avec l'APN, la Société de soutien et les parties intéressées, et ce, en temps opportun afin de réduire les répercussions négatives sur les enfants.

Le Canada, la Commission canadienne des droits de la personne et les parties au TCDP (l'APN, la Société de soutien, la Nation Nishnawbe Aski et les Chefs de l'Ontario) ont conclu un protocole de consultation conformément à la décision 2018 TCDP 4. L'objectif de ce Protocole de consultation est d'améliorer la communication, la transparence et la compréhension et d'assurer une consultation adéquate auprès des parties sur les questions liées au TCDP afin d'éliminer la discrimination systémique corroborée par le TCDP. Les domaines de consultation comprennent les mesures correctives immédiates, les mesures correctives à moyen et long terme, et l'indemnisation.

Le budget de 2018, dévoilé le 27 février 2018, a annoncé 1,4 milliard de dollars pour les services à l'enfance et à la famille des Premières nations afin de mettre pleinement en œuvre les ordonnances du TCDP, pallier les pressions financières sur les agences et accroître les ressources en matière de prévention. Une autre rencontre a eu lieu à Ottawa les 24 et 25 avril 2018. Une réunion de la Table d'action sur le Principe de Jordan a eu lieu les 17 et 18 avril à Ottawa.

PROCHAINES ÉTAPES

- Continuer à plaider en faveur de mesures de secours immédiates.
- Poursuite des travaux du CCN en vue d'une refonte complète du programme de services à l'enfance et à la famille (SEF) dans les réserves.
- Aller de l'avant avec le travail de la Table d'action sur le principe de Jordan et appuyer son élargissement, y compris en ce qui concerne la représentation régionale.
- Continuer de plaider en faveur de processus trilatéraux dans chaque province et territoire. Plus de 40 000 enfants sont pris en charge par les provinces et il est temps que tous les gouvernements fassent leur part pour remédier à cette crise nationale.
- Proposer de convoquer la première réunion du Comité de consultation prévue dans le cadre du Protocole de consultation.